

URB/20022 : Demande de permis d'urbanisme pour Construire 2 bâtiments à logements pour un total de 29 appartements; Rue du Vallon de 6 à 10; introduite par Monsieur Pieter HANSEN - Capital Construct sa Rue François Stroobant 6 à 1 050 BRUXELLES.

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone de forte mixité au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;
Considérant que le projet tombe sous l'application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) ainsi que sous l'application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;
Considérant que le projet tombe sous l'application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques) ainsi que sous l'application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) ;
Considérant que le projet déroge aux articles 4 (profondeur de la construction), 5 (hauteur de la façade avant), 6 (toiture - éléments techniques) et 13 (maintien d'une surface perméable) du titre I du RRU ;
Considérant que la demande porte sur la démolition de 3 immeubles à l'inventaire ;
Vu l'avis de la CRMS du 06.07.2016;

PAS D'AVIS